



# **DEMANDE DE PROPOSITIONS**

**Diffuseur hôte de la production**

**Coupe du monde de ski cross 2023**

**17 et 18 mars 2023**

**Craigleith Ski Club  
Collingwood, Ontario**



## Table des matières

<b>INTRODUCTION ET CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
<b>ALPINE CANADA ALPIN</b> .....	<b>3</b>
<b>COUPE DU MONDE DE SKI CROSS</b> .....	<b>3</b>
<b>TÉLÉDIFFUSION</b> .....	<b>3</b>
<b>RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF</b> .....	<b>4</b>
HEURE DE CLÔTURE.....	4
LIEU DE CLÔTURE.....	4
CALENDRIER DES ACTIVITÉS.....	4
<b>CRITÈRES DE SÉLECTION</b> .....	<b>5</b>
FACTEURS RELATIFS À L'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS.....	5
<b>LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>DESCRIPTION DES ÉVÉNEMENTS</b> .....	<b>7</b>
<b>SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES</b> .....	<b>7</b>
<b>RESPONSABILITÉS D'ACA</b> .....	<b>7</b>
<b>RESPONSABILITÉS DU DIFFUSEUR HÔTE</b> .....	<b>8</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE A : Broadcaster Manual - Ski Cross Events Edition 2022</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE B : Piste proposée pour la Coupe du monde</b> .....	<b>11</b>



## INTRODUCTION ET CONTEXTE

### ALPINE CANADA ALPIN

Alpine Canada Alpin (ACA) est l'organisme national gérant le ski alpin, le ski para-alpin et le ski cross de compétition au Canada. Grâce à l'appui de précieux partenaires corporatifs ainsi que du Gouvernement du Canada, du Programme d'accueil d'événements sportifs de l'Ontario, du programme À nous le podium et des comités olympique et paralympique canadiens, Canada Alpin forme des médaillés olympiques, paralympiques, de championnats mondiaux et de Coupe du monde afin de stimuler visibilité, inspiration et croissance au sein de la communauté de ski.

### COUPE DU MONDE DE SKI CROSS

La Fédération internationale de ski (FIS) a accordé à ACA la possibilité d'accueillir la Coupe du monde de ski cross FIS 2023 au Craigleith Ski Club à Collingwood, en Ontario, les 17 et 18 mars 2023. Cet événement présentera deux épreuves : une épreuve traditionnelle de la Coupe du monde et l'épreuve finale de la Coupe du monde.

### TÉLÉDIFFUSION

Tout organisateur d'événement d'une Coupe du monde est tenu par la FIS de fournir un signal télévisuel de haute qualité qui sera utilisé à l'échelle nationale et internationale.

ACA détient les droits de télévision au Canada pour la Coupe du monde de ski cross FIS 2023 tandis que le groupe suisse Infront Sports & Media AG détient les droits internationaux.

Afin de détailler les besoins avant l'exécution d'un contrat, ACA, et en collaboration avec l'organisateur de l'événement, demandera la tenue de discussions conjointes entre Infront Sports & Media et le fournisseur.

La présente demande de propositions (DP) décrit les facteurs connus à ce jour. Étant donné que certains facteurs restent à régler, la proposition doit indiquer l'étendue des travaux, les livrables et les coûts. Parmi les propositions reçues, ACA choisira un fournisseur qui précisera les modalités du contrat final.

Dans le cadre de ce contrat, ACA s'attend à ce que le fournisseur agisse conformément aux indications initiales fournies dans sa proposition. Cependant, ACA travaillera en collaboration avec lui afin de minimiser les coûts et de maximiser la qualité du produit télévisuel.



## RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Toute question concernant les spécifications techniques, les conditions contractuelles, le format de la proposition, l'énoncé des travaux ou la description des besoins doit être adressée à :

Kara Delaney, gestionnaire des services et des événements nationaux,  
Ski cross  
Courriel : [kdelaney@alpinecanada.ca](mailto:kdelaney@alpinecanada.ca)  
Téléphone : 403-777-3200

## HEURE DE CLÔTURE

Les propositions doivent être reçues au plus tard le 22 juillet 2022, à 17 h (heure des Rocheuses). Toute proposition reçue au lieu de clôture après l'heure et la date indiquées ci-dessus sera considérée comme en retard et non recevable, et ne sera pas évaluée aux fins d'attribution.

## LIEU DE CLÔTURE

Alpine Canada Alpin  
Suite 302, 151  
Canada Olympic Road SW  
Calgary (Alberta)  
T4B 3A5

**Référence :** *DP Diffuseur hôte de la production Coupe du monde de ski cross FIS 2023*

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Activité	Date
Envoi de la DP aux fournisseurs	27 juin 2022
Réunion des fournisseurs (s'il y a lieu) – semaine du	11 juillet 2022
Date limite pour le dépôt des propositions	22 juillet 2022
Discussions finales sur le choix du fournisseur – semaine du	25 juillet 2022
Décision attendue et choix du fournisseur	8 août 2022

N'hésitez pas à nous contacter immédiatement pour éclaircir toute question ou organiser des visites sur le lieu de l'événement. ACA se réserve le droit de faire un choix plus rapidement que le calendrier décrit ci-dessus. Cependant, nous attendons la réception des propositions des fournisseurs confirmés avant de choisir le fournisseur.



## CRITÈRES DE SÉLECTION

### FACTEURS RELATIFS À L'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Tout contrat attribué en vertu de la présente DP reposera sur la proposition en tenant compte des besoins sur le plan des aspects opérationnels et techniques, des coûts et de la gestion. L'évaluation des propositions portera sur la capacité du fournisseur à répondre à la DP ainsi que sur le prix total et les prix des composants proposés pour tous les éléments couverts par la DP. La proposition retenue ne sera pas nécessairement celle dont le prix est le plus bas.

Les éléments suivants seront les premiers à être pris en compte dans l'évaluation des propositions reçues et dans le choix d'un fournisseur :

1. La mesure dans laquelle la solution proposée par le fournisseur répond aux exigences formulées par ACA, telles que décrites dans la présente DP;
2. Une évaluation de la capacité du fournisseur à répondre aux exigences techniques de la FIS;
3. La viabilité financière du fournisseur;
4. L'expérience manifeste du fournisseur dans le domaine du ski cross;
  - a. La proposition doit préciser l'identité d'un expert reconnu pour produire et diffuser l'événement.
5. Le coût global de la proposition du fournisseur.

*ACA peut, à son entière discrétion et sans explications aux fournisseurs potentiels, décider en tout temps d'interrompre la présente DP sans obligation envers d'éventuels fournisseurs.*

### LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

L'attribution du contrat issue de cette DP sera basée en fonction du fournisseur qui est le plus réceptif et dont l'offre sera la plus avantageuse pour ACA en ce qui concerne les coûts, la fonctionnalité et les autres facteurs mentionnés dans cette DP.

ACA se réserve le droit de :

- Rejeter toutes les propositions, ou l'une d'entre elles, et interrompre le processus de DP sans obligation ou responsabilité envers tout fournisseur éventuel;
- Accepter une proposition qui n'est pas au coût le moins élevé.

La proposition du fournisseur doit être présentée en plusieurs parties, comme il est expliqué ci-après. Le fournisseur confirmera sa proposition en fournissant une description suffisamment claire et détaillée des éléments afin qu'ACA puisse adéquatement l'évaluer.



Le fournisseur peut avoir recours à des sous-traitants ou des consultants qui travailleront en collaboration avec lui afin de présenter des solutions intégrées. Il peut s'avérer souhaitable de mettre sur pied une équipe de fournisseurs afin de permettre aux entreprises concernées de mettre en commun leurs compétences uniques tout en offrant la meilleure combinaison de rendement dans le cadre de la présente DP.

ACA reconnaîtra l'intégrité et la validité des arrangements d'une équipe de fournisseurs à condition que :

- Les arrangements soient indiqués et que les relations soient entièrement divulguées;
- Un fournisseur principal soit désigné et que ce dernier soit entièrement responsable de l'exécution du contrat.

La proposition du fournisseur en réponse à la présente DP peut être intégrée à l'accord final entre ACA et le fournisseur sélectionné. Il est recommandé que les propositions présentées comprennent chacune des sections suivantes :

**1. Sommaire**

**2. Étendue des travaux**

Veillez fournir des renseignements sur les éléments suivants :

- Le nombre d'effectifs nécessaires et la quantité d'équipements utilisés;
- La liste des équipements;
- Les vidéos et les enregistrements sonores produits;
- Le calendrier de projet.

**3. Livrables**

Veillez clairement définir les produits qui seront livrés et bien expliquer ce que vous attendez d'ACA en matière d'aide ou de soutien afin de réaliser les résultats visés.

**4. Liste détaillée des prix**

La DP sollicite des prix sur une base modulaire :

- Le coût de base pour les événements de la Coupe du monde;
- Les coûts supplémentaires pour d'autres éléments de production (p. ex., drones, caméras supplémentaires à d'autres endroits, etc.);
- Les frais et les délais d'annulation ou de modifications du programme.

**5. Aperçu de l'entreprise**

- Nom de l'entreprise/raison sociale, adresse, n° de téléphone et site Web (s'il y a lieu);
- Nom, titre, adresse (si différente de l'adresse ci-dessus), n° de téléphone direct et courriel de la principale personne-ressource;
- Nom de la personne autorisée à établir une entente contractuelle pour toute proposition dans le cadre de cette DP;
- Attestation de la banque ou les coordonnées d'une personne à la banque qui pourrait répondre à une demande de référence.

**6. Références**

Veillez fournir des références dans le domaine du sport et des exemples de qualité de production.



## DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

Coupe du monde de ski cross FIS 2023

Date	Activité	Lieu
13 mars 2023	Arrivée des équipes	Hôtel (à déterminer), Collingwood, ON
14 mars 2023	Entraînement officiel – jour 1	Craigleith Ski Club, ON
15 mars 2023	Entraînement officiel – jour 2	Craigleith Ski Club, ON
16 mars 2023	Qualifications et tirage au sort devant le public	Craigleith Ski Club, ON
17 et 18 mars 2023	Épreuves de la Coupe du monde de ski cross FIS	Craigleith Ski Club, ON
19 mars 2023	Départ des équipes	

## SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

### RESPONSABILITÉS D'ACA

ACA sera responsable de fournir à ses frais les infrastructures et les services suivants au diffuseur hôte pour chaque épreuve de la Coupe du monde :

1. Un espace de stationnement adéquat à proximité des sites pour permettre au fournisseur de garer ses véhicules de production et ses installations de liaisons par satellite nécessaires pour distribuer les signaux de télévision internationaux (appelé le « complexe TV »).
2. L'espace et les plateformes nécessaires pour que le diffuseur hôte puisse installer ses caméras pour la couverture internationale. Les postes de caméras seront construits par le comité organisateur (CO) selon les directives du diffuseur hôte et leur répartition sera déterminée par le diffuseur hôte. L'accès à ces plateformes sera limité aux diffuseurs, qui auront un droit d'accès spécifique. Le nombre et l'emplacement des postes seront communiqués à ACA par le diffuseur hôte.
3. L'espace nécessaire pour que le diffuseur hôte puisse installer les microphones afin d'assurer la production d'un signal stéréo international de haute qualité. La dimension et l'emplacement de cet espace seront communiqués à ACA par le diffuseur hôte.
4. Une alimentation électrique suffisante (par une source unique pour tout l'équipement de production et les sources graphiques du diffuseur hôte), y compris des sources d'alimentation d'urgence, pour assurer le fonctionnement complet et efficace de l'équipement de télédiffusion. Le coût lié à la consommation d'énergie du diffuseur hôte sera assumé par le CO.



5. Des installations avec courant dans la zone mixte ou dans la zone de cérémonie de remise des prix pour réaliser des entrevues avec les athlètes après la course. Le diffuseur hôte aura la priorité, suivi des autres médias télévisés puis des journalistes de la presse écrite. L'emplacement et la dimension des aires d'entrevue et de la zone mixte, ainsi que les systèmes et procédures de sécurité à utiliser pour les entrevues, seront déterminés par ACA, en consultation avec la FIS, le diffuseur hôte et d'autres intervenants, s'il y a lieu.
6. Les accréditations pour s'assurer que les employés du diffuseur hôte ont accès aux zones dans lesquelles ils doivent travailler.
7. Une connexion Internet à large bande dans les zones de travail du diffuseur hôte.
8. L'accès à des motoneiges pour le montage, le transport de l'équipement et du câblage, ainsi que le transport des caméramans à leur poste, selon les besoins du chef d'équipe, du producteur et du directeur technique. Les motoneiges doivent être disponibles dès le début du câblage du site et jusqu'à la fin du démontage après les compétitions. Cette composante est essentielle au bon fonctionnement du diffuseur hôte.
9. Les services de sécurité ainsi que l'accès aux services médicaux de l'événement pour les premiers soins en cas de nécessité. Le complexe TV, le stationnement et les autres zones de travail des médias seront protégés par des mesures de sécurité pour assurer l'accès uniquement aux personnes détenant les accréditations nécessaires, à partir du moment où l'équipement du diffuseur hôte est installé jusqu'à la fin du démontage.
10. L'aide de bénévoles à la demande du diffuseur hôte et avec l'accord d'ACA. Le diffuseur hôte devra communiquer de tels besoins à ACA en temps opportun.
11. Sur demande, aider le diffuseur hôte à obtenir des fournitures ou des services auprès d'entreprises locales.

## RESPONSABILITÉS DU DIFFUSEUR HÔTE

Le diffuseur hôte sera responsable de fournir à ses frais les infrastructures et les services suivants à ACA pour chaque épreuve de la Coupe du monde :

1. L'équipement de production et le personnel pour assurer la transmission audiovisuelle internationale en direct de haute qualité pendant la durée de l'événement, conformément aux normes professionnelles et à celles décrites dans le manuel des diffuseurs d'épreuves de ski cross de la FIS (*FIS Broadcaster Manual – Ski Cross* - en anglais seulement).
2. La couverture par les caméras, y compris, mais sans s'y limiter, les modalités décrites dans le manuel de la FIS mentionné ci-dessus.
3. Immédiatement après l'événement, fournir à ACA une copie originale et une copie finale de l'enregistrement des courses.





4. Sur demande, produire une courte vidéo d'environ trois minutes\*, incluant une bande sonore internationale, par épreuve qui sera diffusée par satellite ou par transfert FTP.
5. Coordonner et couvrir les coûts de l'équipement de production et les coûts associés à l'hébergement et aux déplacements de ses employés.



## ANNEXES

### **ANNEXE A : Broadcaster Manual - Ski Cross Events Edition 2022 (en anglais seulement)**

\*\* Ce document pourrait être modifié en 2023. Si des changements sont apportés, ACA fournira la version révisée du document aux proposant.

[FIS\\_Broadcaster\\_Manual\\_Cross\\_2122.pdf \(fis-ski.com\)](#)



## ANNEXE B : Piste proposée pour la Coupe du monde

L'image ci-dessous présente un visuel de la piste proposée (en jaune) pour la tenue des épreuves de la Coupe du monde de ski cross FIS 2023 au Craighleith Ski Club.

